

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2022/110

DECISION DU MAIRE

Devis L'ARMADA Productions – Concert du 03/12/2022

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis n° EXJ_Dec22_Saint-Prix conclut avec l'association « L'ARMADA Productions » sise Le Jardin Moderne 11 rue du Manoir de Servigné 35000 RENNES pour un concert de toys music le 03 décembre 2022 à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 1 657,30 € T.T.C.,

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise la signature du devis n° EXJ_Dec22_Saint-Prix conclut avec l'association « L'ARMADA Productions » sise Le Jardin Moderne 11 rue du Manoir de Servigné 35000 RENNES pour un concert de toys music le 03 décembre 2022 à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 1 657,30 € T.T.C.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 6228 – gestionnaire Culture.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.



Fait à Saint-Prix, le 30/11/2022

Céline VILLECOURT
Maire